



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Un emploi stable et bien rémunéré, condition pour la croissance

Il peut y avoir croissance sans création d'emploi. Mais elle ne peut être durable. Une vraie politique de développement dépend avant tout des moyens de consommation, du pouvoir d'achat des salaires, du développement de l'emploi.

Un constat désastreux

Le développement de la précarité, du chômage, du sous-emploi freine la consommation des ménages qui représente pourtant 2/3 des débouchés de l'activité économique :

- ▄ près de 4 millions de salariés sont en temps partiel (soit 17 % de la population active) ;
- ▄ 2 millions 500 000 sont en Cdd et en intérim ;
- ▄ la précarité du travail et les bas salaires gangrènent le pays et généralisent une insécurité sociale ;
- ▄ le chômage touche près de 4 millions de personnes ;
- ▄ un salarié sur deux perçoit une rémunération de moins de 1 000 euros par mois (soit moins d'une fois et demie le Smic) ;
- ▄ s'ajoutent à cela, ceux qui disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté : environ 650 euros par mois.

Le partage de la valeur ajoutée au détriment des salaires, mis en œuvre depuis vingt ans, affecte durablement les capacités de croissance du pays. Le même problème se retrouve dans la plupart des pays européens.

Le salaire fait partie d'un nouveau statut du travail salarié que propose la Cgt

Il conjugue un socle élevé de garanties interprofessionnelles et des droits individuels attachés à la personne du salarié.

1. Le droit à l'emploi stable et à temps plein, pour respecter le droit constitutionnel à l'emploi.

La Cgt propose que le contrat à durée indéterminée (Cdi) redevienne la norme avec des garanties renforcées.

2. Les droits du salarié dépendent d'abord de son contrat de travail. Il les perd au moment de la rupture de celui-ci. Or, cinq millions de personnes chaque année changent de situation sur le marché du travail et 25 % des salariés en poste ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise.

La Cgt propose que les droits des salariés soient attachés à la personne du salarié, qu'ils soient transférables et opposables à tout employeur. Ainsi chaque salarié serait assuré de la progression de ses droits (salaire, qualifications, ancienneté, et...) au cours de sa carrière.

3. Les droits des salariés sont différents selon le type d'entreprise, sa taille, et la convention collective qui s'y applique.

La Cgt propose que les droits individuels attachés à la personne du salarié soient garantis au plan interprofessionnel afin que chacun puisse en bénéficier, en toute égalité, quelle que soit l'entreprise ou la branche d'activité concernée.

4. La suppression de l'emploi se traduit le plus souvent par la rupture du contrat de travail.

La Cgt propose que celui-ci soit maintenu dans tous les cas de figure, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi avec un niveau de salaire équivalent au précédent. Les entreprises de la branche professionnelle ou du bassin d'emploi sont mises à contribution, au titre de leur responsabilité sociale pour assurer ce droit.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le Gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour le nouveau statut du travail salarié ?

La Cgt vous y invite.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et à construire l'outil pour défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

**Gagner
c'est possible**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Négociations salaires : mobilisons-nous !!

Les salaires, première revendication des salariés en 2005

Selon le bilan de la Négociation collective, l'année 2005 a connu un renouveau du nombre d'accords sur les salaires. Les chiffres enregistrés sont les plus élevés depuis les dix dernières années !

Gagner des augmentations c'est possible

Les conflits liés aux revendications salariales constituent la moitié des conflits dans les entreprises, leur nombre a augmenté sensiblement en 2005.

C'est quand elles sont portées par les syndicats, la Cgt en tête, que les revendications salariales ont le plus de chance d'aboutir.

Améliorons notre pouvoir d'achat

Les dépenses des ménages s'accroissent à cause des hausses vertigineuses des prix du gaz, de l'essence, de l'électricité, du fioul, de l'eau,... Les charges de loyers, des transports, des assurances, des ordures ménagères,... ne cessent de s'accroître.

Les produits alimentaires coûtent de plus en plus cher.

Les frais liés à l'éducation, la culture, les loisirs,... s'alourdissent auxquels il convient d'ajouter le poids grandissant du poste santé

du fait des dépenses de moins en moins remboursées.

Il faut viser une autre répartition des richesses

Plus de salaires, c'est plus de consommation donc plus de croissance, source de créations d'emplois,

Plus de salaires, c'est plus de cotisations pour la Sécurité sociale, les retraites et l'indemnisation du chômage.

Plus de salaires, c'est aussi motiver les salariés au travail et donc garantir une plus grande efficacité.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mis à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ? Le bulletin ci-dessous peut vous y aider...

Près de 3 millions de salariés sont Smicards (soit plus de 15 % des salariés et 20 % sont des femmes).

12,4 % de la population française est au-dessous du seuil de pauvreté (références européennes).

- 1. Evolution des cotisations sociales : la part des salariés est passée de 12,8 % à 21,36 % entre 1980 et 2005, celle patronale s'est réduite de 40,27 % à 10,5 % durant cette même période.*
- 2. Entre 1983 et 2003, les dividendes versés aux actionnaires, par les sociétés, ont été multipliés par 9 quand le taux horaire du Smic a été multiplié par 2.*
- 3. Les profits des grandes entreprises françaises, ont progressé de 33 % en 2005.*

La France est au 1^{er} rang européen des rémunérations de dirigeants d'entreprise mais 14^e rang pour le salaire médian.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

Gagner

c'est possible

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Les batailles sur les salaires et la retraite sont indissociables

Depuis des années, nous assistons à une déstructuration de la politique salariale :

- le salaire ne reconnaît plus la valeur du travail ;
- le patronat n'a de cesse d'abaisser « le coût du travail », casser les repères collectifs, diviser les salariés.

Cette politique a des conséquences dramatiques pour :

- les salariés, dont la qualification, la formation ne sont plus reconnues, se traduisant par un désintérêt au travail ;
- les retraités, dont les pensions sont de plus en plus faibles ;
- l'économie, qui aurait besoin d'une relance de la consommation et d'une réponse aux besoins de la population ;
- les grandes questions sociales et de société, où l'on assiste à une paupérisation et à une aggravation des inégalités ;
- les financements de la protection sociale, qui ne sont pas assurés.

C'est une autre politique des salaires qu'il faut

Une évolution des salaires tout au long de la carrière permettant de meilleures retraites.

Il est inadmissible que la rémunération d'un salarié reste bloquée au niveau du Smic pendant toute sa vie active, et que les retraités aient des pensions inférieures au Smic.

Il faut reconnaître le déroulement de carrière, la formation, la qualification, le savoir-faire. Cela signifie qu'un salarié, entré sur le marché du travail au sortir de sa scolarité, doit avoir doublé son salaire au moment où il prend sa retraite.

Cet objectif permettrait de revaloriser en partie les basses pensions. De plus en plus de salariés n'atteignent pas les 563,40 euros que représente ce minimum de la retraite de base malgré leurs 160 trimestres, à cause de la précarité, mais également des bas salaires pendant la vie active.

Un salaire reconnaissant la valeur du travail

De plus en plus le salaire se compose de différents éléments aléatoires tels que l'intéressement, la participation, l'épargne salariale...

Les objectifs assignés pour les percevoir sont parfois inatteignables et indépendants du salarié, sans compter qu'ils ne sont pas soumis à cotisations sociales.

C'est un manque à gagner pour le salarié, pour sa retraite et le financement de la protection sociale.

Pour la Cgt, tous les éléments du salaire doivent être incorporés dans le salaire de base et ouvrir ainsi les droits à retraite. Aucune exonération de cotisation ne doit être pratiquée.

Renforcer l'égalité des salaires, combattre toutes les discriminations

Toutes les inégalités de traitement pendant la vie active se répercutent dans le montant de la retraite. Il faut combattre les inégalités à la base.

Les différences d'évolution de carrière, de salaire entre les hommes et les femmes sont encore d'actualité. L'écart du salaire moyen de référence pour la retraite est de 5 000 euros (annuel).

Tout ce qui sera gagné sur les salaires apportera un bol d'air de suite aux salariés et à leur future retraite.

Une véritable politique de salaires serait une des solutions les plus efficaces aux questions sociales, économiques et de financement de la protection sociale.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ?

La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

Gagner

c'est possible

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Peut-on vivre avec moins de 1 500 euros par mois ?

L'augmentation du Smic et des salaires concerne aussi les chômeurs

1 500 euros par mois minimum :

- ➡ c'est ce que revendique la Cgt pour un salarié, sans qualification, qui commence à travailler ;
- ➡ ce devrait être le salaire minimum de départ de toutes les grilles de qualification et de rémunération

Nous sommes loin du compte. La revalorisation intervenue le 1^{er} juillet porte le salaire minimum pour une durée hebdomadaire de 35 h à 1 254,28 euros bruts. L'augmentation de 3,05 % résulte d'une application mathématique des textes en vigueur et d'un « coup de pouce » de 0,3 % Royal !

Les choix gouvernementaux de privilégier la rentabilité financière et les dividendes des actionnaires au détriment de l'emploi et des salaires pèsent non seulement sur tous les salariés actifs mais aussi sur les privés d'emploi indemnisés ou pas par l'assurance-chômage.

6 chômeurs sur 10 ne perçoivent aucune indemnisation.

86 % des indemnisations sont inférieures au Smic.

De plus, il n'y a aucune obligation légale de revalorisation des allocations chômage. Ainsi, sous prétexte de ne pas influencer sur la renégociation de la convention d'assurance-chômage annoncée fin 2005, la dernière revalorisation de 1 % date de juillet 2004 ! Aucune revalorisation n'est intervenue au terme des négociations conduisant les chômeurs indemnisés à connaître une année blanche.

Le site gouvernemental affirme que le Smic « assure aux salariés dont les salaires sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation ».

La revalorisation des allocations chômage ne peut conduire à une nouvelle exclusion des chômeurs. Salariés et citoyens à part entière, les chômeurs subissent l'érosion de leur pouvoir d'achat, aggravé, pour certains, par le coût de la recherche d'emploi évalué par le Comité national Cgt des privés d'emploi à plus de 400 euros par mois.

Les exigences salariales portées durant les négociations restent d'actualité :

- ➡ poursuite du contrat de travail (Sécurité sociale professionnelle) jusqu'à l'obtention

d'un nouvel emploi avec un salaire au moins identique à celui perdu et au minimum égal au Smic revendiqué par la Cgt : 1 500 euros ;

- ➡ assurer aux salariés travaillant à temps partiel un revenu de remplacement calculé sur un temps plein ;
- ➡ une allocation au moins égale à 80 % du Smic pour celles et ceux qui recherchent un emploi pour la première fois.

En tout état de cause :

- ➡ la revalorisation ne saurait être inférieure à celles cumulées du Smic des années 2005 et 2006 ;
- ➡ le coût de la recherche d'emploi appelle des mesures financières à l'image des dispositions législatives récemment prises pour partiellement financer le coût de la reprise d'emploi.

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait,

quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ?

Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ?

La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

**la
cgt**

**Gagner
c'est possible**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Augmenter les salaires, c'est plus de ressources pour la Sécurité sociale

Le gouvernement et le patronat n'ont de cesse de marteler que la sécurité sociale serait malade de ses déficits. Face à son « déficit abyssal », il n'y aurait d'autres solutions que de baisser les prestations : d'où les mesures régressives des récentes réformes de l'assurance maladie de 2004 (instauration d'un forfait d'1 euro par feuille de soins, déremboursement de médicaments, forfait de 18 euros pour les examens médicaux lourds etc.) et de la réforme des retraites de 2003 (allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein, encouragement des retraites par capitalisation).

Ce discours fait l'impasse sur le problème principal, celui de l'insuffisance des recettes. Et il n'y a pas besoin d'être un expert pour le comprendre : comme la source principale des recettes de la sécurité sociale est constituée par les salaires, une croissance plus forte des salaires aurait des conséquences favorables immédiates sur l'équilibre financier de la sécurité sociale.

Salaires et cotisations sociales sont indissociables

Les cotisations sociales sont un salaire socialisé. Elles ne sont pas une charge qui viendrait diminuer le pouvoir d'achat du salarié. Elles lui confèrent des droits lui permettant de subvenir à un certain nombre de besoins, au moment où il en a besoin, dans un cadre solidaire, en cas de maladie, pour l'éducation des enfants, pour lui garantir son pouvoir d'achat au moment de la retraite. Avoir de bons salaires, c'est aussi cotiser plus, apporter à la Sécurité sociale les ressources nécessaires pour de bonnes retraites ou pour permettre à tous de bénéficier, en cas de

besoin, des dernières avancées du progrès médical.

Reconquérir une dynamique salariale

Pour combler le déficit de la Sécurité sociale, il faut augmenter les salaires. Le développement de compléments de rémunération au détriment du salaire est l'une des causes principales du déficit de la Sécurité sociale

En 2004 (dernière année pour laquelle les chiffres sont disponibles) les sommes distribuées au titre de l'intéressement, de la participation et des autres formes d'épargne salariale comme l'abondement par l'employeur à un plan d'épargne ont augmenté de 8,7 % quand les salaires nets n'augmentaient que de 2,1 % ;

Or, ces dispositifs d'épargne salariale occasionnent des pertes de recettes très importantes pour la protection sociale. Si l'entreprise verse 100 euros sous forme d'in-

téressement au lieu de le verser en salaire, cela représente 40 euros en moins pour la protection sociale.

C'est pourquoi nous devons gagner de vraies augmentations de salaires : il faut inverser la tendance à la substitution des diverses formes de participation financière au salaire.

Les exonérations de cotisations sociales sont une trappe à bas salaires

Du fait de la multiplication des exonérations de cotisations sociales depuis les années 90, une part croissante des cotisations patronales est exonérée de cotisations sociales. Au niveau du Smic, la cotisation patronale n'est plus que de 2,1 %, et le gouvernement envisage de la supprimer totalement.

Ces exonérations sont un puissant facteur pour dissuader les patrons d'accorder des augmentations de salaires, puisqu'au fur et à mesure qu'ils augmenteront les salaires ils paieront plus de cotisations. C'est ce qu'on appelle une trappe à bas salaires et cela explique largement le bas niveau des salaires dans notre pays. Aujourd'hui, 50 % des salariés du privé ont un salaire inférieur à 1,6 Smic, alors qu'ils étaient 40 % en 1995. On voit que ces exonérations poussent à de bas salaires.

C'est pourquoi la Cgt milite pour la suppression des exonérations des cotisations patronales dans le cadre d'une ambitieuse réforme du financement de la Sécurité sociale fondée sur une modulation des cotisations patronales favorisant les entreprises qui offrent de bons salaires et créent des emplois, paieraient proportionnellement moins de cotisations. En revanche, celles qui font le contraire en paieraient plus.

C'est pourquoi, pour la Cgt, la bataille pour une augmentation des salaires et celle pour une réforme du financement de la protection sociale sont indissociables.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider

Pour mes revendications, pour mes droits, je me syndique	avec		Gagner c'est possible
---	------	---	----------------------------------

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer



NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.



<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Les augmentations de salaires n'ont pas le temps d'attendre : urgence, mobilisations !

Un sondage de La Tribune le confirme : 65 % d'entre-nous placent les salaires au premier rang de leurs préoccupations et 8 sur 10 pensent que ça ne va pas s'arranger.

**La France compte 16,8 %
de smicards :**

- 56 % des salariés gagnent moins de 1 500 euros,
- 40 % des salariés du commerce ont une paie à trois chiffres,
- 12,4 % vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 100 000 étudiants.

De quoi alimenter les colères et les conflits. Même le ministère du Travail reconnaît que c'est la première cause de conflits.

Mettre les pieds dans le plat !

Le Premier ministre, sans doute touché par la grâce de la campagne présidentielle, s'est ému des injustices et propose des mesures censées calmer notre appétit : l'augmentation de la prime pour l'emploi, la prime transport, l'allocation logement pour les étudiants peuvent mettre un peu de beurre dans les épinards de certains qui en ont bien besoin, mais cela ne règle rien.

Si nous ne voulons pas les miettes, alors il nous faut mettre les pieds dans le plat pour changer le menu !

On ne demande pas la lune, mais on ne veut pas non plus de la charité payée par nos impôts.

Alors STOP les cadeaux au patronat ! La très sérieuse Cour des comptes le dit elle-même : les exonérations des cotisations sociales des employeurs (jusqu'à 1,6 % du Smic) - 23 milliards d'euros en 2005 - n'ont pas l'influence significative sur la création d'emplois - notamment qualifiés-. Elles sont incontrôlées et vont à des entreprises qui,

pour la plupart, n'ont pas besoin d'être aidées. Avec ces 23 milliards, on pourrait financer plus de 4 millions d'emplois salariés au Smic, alors qu'ils n'ont permis d'en créer au mieux 300 à 400 000 emplois !

Sans compter que l'Etat ne rembourse pas ces exonérations à la Sécu, ce qui contribue à creuser le fameux déficit dont on ne peut rendre les assurés responsables !

Une politique de bas salaires n'enraye pas le chômage !

En cette rentrée sociale, M. De Villepin doit revoir sa copie !

Ses propositions vont coûter cher au budget de l'Etat si l'on ajoute la petite dernière : les entreprises de moins de vingt salariés seront exonérées de toutes cotisations jusqu'au Smic !

Pendant ce temps-là, le Smic a augmenté de 1,36 euro par mois, le pouvoir d'achat moyen (donc pas pour tout le monde) de 21 euros en un an mais les patrons du CAC 40 gagnent 4 000 fois le Smic !

Alors qu'on nous fait de l'intox sur la reprise, l'embellie, la réalité c'est que les Français ont pris sur leurs économies : plus de 56 % sont surendettés !

Comment le Premier ministre peut-il sans s'étrangler annoncer que l'augmentation de la prime pour l'emploi est l'équivalent d'un 13^e mois pour un Smicard... !

On ne demande pas à l'Etat de remplacer les employeurs ! Comment un patron, grâce à cet élan de générosité gouvernementale, pourrait-il être incité à embaucher et à payer des salaires au-dessus du Smic !

Près d'un étudiant sur deux ne se soigne plus !

Poids des dépenses incompressibles : logement, énergie : 31 à 37 % de la consommation finale des ménages.

Logement : les loyers ont augmenté de 28,1 % entre 2000 et 2004 !

A quoi bon faire des efforts, des sacrifices, des études, de la formation si on n'est jamais reconnu, valorisé ! C'est ce qui a fait germer la graine de la révolte contre le Cpe... !

Ce qu'il faut, ce sont des augmentations de salaires à partir d'une grille commençant à 1 500 euros, et tout de suite.

Une conférence sur l'emploi et les revenus : chiche !

Dominique De Villepin l'a annoncée, à nous de la préparer !

Tous les candidat(e)s à la candidatures aux présidentielles vont tirer les plans sur la comète pour notre avenir, nous expliquer ce qu'ils vont faire pour qu'on soit heureux !

Cette échéance nous concerne bien sûr au plus haut point, et il serait bien que le débat prenne un peu de hauteur ! Mais si nous voulons que nos revendications soient satisfaites dès maintenant, il est urgent de ne pas attendre !

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider

**Pour mes revendications, pour mes droits,
je me syndique**

avec

la
cgt

Gagner

c'est possible

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.





<http://www.cgt.fr>
info@cgt.fr

Campagne « Salaires »

Stop aux écarts de salaires entre les hommes et les femmes !

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération est encore de 11 % totalement inexpliqué, sauf à être discriminatoire.

80 % des smicards sont des femmes !

Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 euros par mois) si ce n'est que 80 % de femmes sont, notamment, à temps partiel. Les femmes salariées sont davantage concernées par l'emploi précaire dans le secteur privé comme dans le secteur public. Elles sont nombreuses à temps partiel ou en Cdd. Ce sont dans ces types d'emploi que l'on trouve le plus de salariés au Smic.

Les femmes travaillent majoritairement dans les petites et moyennes entreprises, là où la proportion du nombre de salariés au Smic atteint 34 %. Dans ces entreprises, les conventions collectives s'appliquent peu ou mal, ce qui pèse sur la reconnaissance des qualifications donc sur les salaires.

Reconnaître les qualifications : il faut les rémunérer en augmentant les salaires !

Les femmes qui ont la chance d'accéder à un poste d'encadrement ne seront pas pour autant épargnées. Le plafond de verre existe bel et bien. Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes et plus les écarts de salaires, de promotion augmentent.

La reconnaissance des diplômes passe, par exemple, par un salaire qui soit à hauteur de 1,4 fois le Smic pour une femme salariée ayant le bac ; plus de deux fois le Smic pour celle qui possède bac + 5.

La conquête de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes passe nécessairement par la revalorisation de certains métiers. La validation des acquis et de l'expérience (Vae) doit permettre la réduction des écarts de salaires entre les hommes et les femmes dans tous les échelons et tous les niveaux !

C'est possible si vous vous en mêlez !

Rien n'est figé. La preuve !!! Qui aurait pensé, en début d'année, que le gouvernement aurait, quelques mois après, cédé sous la pression des étudiants et des salariés et retiré le Cpe ? Si on y réfléchissait pour les salaires et la retraite ? La Cgt vous y invite et vous appelle à exiger votre juste part dans la répartition des richesses.

Dotez-vous d'une force

Où les syndicats sont inexistantes, les salariés sont les plus vulnérables, leurs droits sont moins respectés et leur dignité souvent mise à rude épreuve.

A l'inverse, où les salariés se sont syndiqués et dotés de syndicats, les garanties sociales sont les plus avancées.

Et si vous osiez franchir le pas ? Si vous pensiez à vous syndiquer et construire l'outil utile à vous défendre et acquérir de nouveaux droits et plus de protection pour vous et votre famille ?

Le bulletin ci-dessous peut vous y aider.

Nous rencontrer, nous contacter, nous rejoindre :
 La Cgt - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil cedex - tél. 01 48 18 80 00 - 6 septembre 2006

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite :

- prendre contact
 me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La Cgt, espace Qualité de Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, e-mail : orga@cgt.fr.

